



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 12 septembre 2024

Publié le : 20/09/2024

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 5 septembre 2024, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h36

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD (jusqu'à la question n° 53 incluse), M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : M. Gabriel BAULIEU, M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Benoit VUILLEMIN

Secrétaire de séance : M. Gilbert GAVIGNET

Procurations de vote : M. Gabriel BAULIEU donne pouvoir à M. Anthony NAPPEZ, M. François BOUSSO donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Marie ETEVENARD donne pouvoir à M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 54), Mme Lorine GAGLILOLO donne pouvoir à Mme Françoise PRESSE, M. Christophe LIME donne pouvoir à M. André TERZO, M. Christian MAGNIN-FEYSOT donne pouvoir à M. René BLAISON, M. Benoit VUILLEMIN donne pouvoir à M. Jean-Paul MICHAUD

Délibération n°2024/2024.00235

Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2024

Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2024

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Gilbert GAVIGNET secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du 13 juin 2024, joint en annexe.

La liste des délibérations examinées en séance de Bureau et les procès-verbaux peuvent être consultés sur le site du Grand Besançon (grandbesancon.fr : rubrique « Grand Besançon / Les instances politiques / Agenda et délibérations »). De même, les délibérations visées par la Préfecture y figurent.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

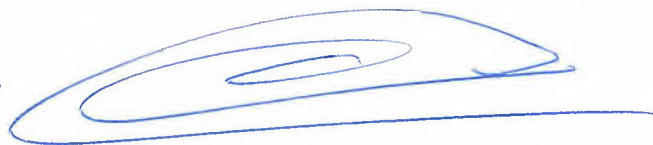
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Gilbert GAVIGNET
Conseiller Communautaire Délégué



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

PROCES VERBAL DU BUREAU

Séance du jeudi 13 juin 2024

Le Bureau, convoqué le 6 juin 2024, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Les réunions de Bureau sont organisées en deux parties : une partie décisionnelle et une partie préparatoire.

Durant la première partie, le Bureau décide, dans le cadre des domaines qui lui sont délégués par le Conseil de Communauté : il s'agit du volet décisionnel.

Durant la seconde partie, le Bureau examine les projets de délibérations qui seront soumis au Conseil de Communauté pour lesquels il peut formuler un avis : il s'agit du volet préparatoire.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10

La séance est ouverte à 18h14 et levée à 20h45

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON (à compter de la question n°13), M. Nicolas BODIN (à compter de la question n°12), M. François BOUSSO (à compter de la question n°3 et jusqu'à la question n°25 incluse), M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD, M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT (à compter de la question n°8), M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU (à compter de la question n° 13), M. Fabrice TAILLARD, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Aurélien LAROPPE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Benoît VUILLEMIN

Secrétaire de séance : M. Christophe LIME

Procurations de vote : Mme Catherine BARTHELET donne pouvoir à M. Gilbert GAVIGNET, M. Gabriel BAULIEU donne pouvoir à M. Anthony NAPPEZ, Mme Lorine GAGLILOLO donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU, M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à Mme Anne VIGNOT, M. Jean-Paul MICHAUD donne pouvoir à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Benoît VUILLEMIN donne pouvoir à M. Daniel HUOT

Procurations de vote : MME Catherine BARTHELET donne pouvoir à M. Gilbert GAVIGNET, M. Gabriel BAULIEU donne pouvoir à M. Anthony NAPPEZ, MME Lorine GAGLILOLO donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU

VOLET DECISIONNEL

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes :

Mme LA PRÉSIDENTE.- J'ai plusieurs choses à vous dire. Je vous le dis comme cela, nous en avons discuté. Gabriel BAULIEU vous a posé la question. Concernant l'organisation d'aujourd'hui, il vous a été demandé s'il était possible d'inverser l'ordre, c'est-à-dire de commencer par le bureau avant le bureau-débats. Cet inversement vient du fait que Gabriel BAULIEU qui suit le dossier du compte administratif a une contrainte : il est à Paris. Néanmoins, il souhaitait pouvoir échanger avec vous, sachant que nous sommes dans des conditions selon lesquelles il ne vote pas. En effet, il n'est pas présent, il participe à la discussion, mais pas au vote.

Une question se pose. Nous le faisons pour la deuxième fois, je ne voudrais pas le faire en posant une polémique, mais cela me pose problème, parce que du coup, un ou deux élus m'ont demandé si l'on instituait la possibilité d'être en visio pour le bureau. Pourquoi ferais-je une exception ? Je le dis, cela me pose évidemment un problème d'organisation, parce que je ne crois pas du tout que l'on puisse imaginer, même en modifiant le règlement, qu'un bureau puisse fonctionner en visio. Je le dis. Aujourd'hui, cela fonctionnera de cette manière, mais nous devons en reparler, car je ne peux pas ouvrir une exception. Cela pose question pour le fonctionnement des uns et des autres. Aujourd'hui, nous procédons ainsi, mais nous en reparlerons. Je vous demande d'y réfléchir et de réfléchir au règlement que nous pourrions mettre en place, car c'est une vraie question, quitte à ce moment-là, à ce que nous nous organisions autrement au moment du compte administratif pour que cela puisse coller avec l'agenda de Gabriel ou d'un autre élu, ce que je fais d'habitude. Je vous le dis, car j'ai refusé aux élus qui m'ont demandé. Mais évidemment, est-il normal de dire non à l'un et pas à l'autre ? Je ne sais pas répondre à cela. En fait, si, je le sais, mais en même temps, je préfère que ce soit partagé.

Aujourd'hui, nous inversons l'ordre du jour et nous commençons par le bureau décisionnel.

M. FELT.- J'ai juste une petite question pour Christophe LIME à propos des anciennes communes du SIAC (Syndicat intercommunal Auxon-Châtillon). À l'heure actuelle, une personne détachée par une entreprise relève les compteurs de consommation. Plusieurs administrés m'ont fait remonter des informations. Les unes sont « positives » pour eux, car ils ont trop versé, donc ils ont trop gagné, mais surtout, des sous-évaluations ont été faites par je ne sais qui. Il y aura donc des rappels importants pour certaines familles à hauteur de 400 ou 500 € sur la période. Cela avait été mal évalué par Veolia à l'époque, ce qui entraîne des sous-facturations. Certes, les montants sont dus, car l'eau a été consommée. Mais pour ces personnes, pourrait-il y avoir des arrangements en termes de modalité de paiement ?

M. LIME.- Le passage est compliqué si l'on n'intervient pas dans les six premiers mois. Veolia clôture ses comptes au 31 décembre, ce qui est tout à fait légitime. Il y a une deuxième difficulté. Selon les chiffres que nous avons, la télérelève est inefficace à 30 %, ce qui fait que la télérelève qui aurait pu nous permettre immédiatement d'avoir les relevés, il a fallu déléguer à Veolia et nous aussi pour faire les relevés. La facture est donc partie, y compris avec ce que tu dis. Ils doivent surtout voir avec Veolia, parce que je pense qu'ils doivent de l'argent à Veolia et non à Grand Besançon Métropole. Ils doivent donc se retourner vers Veolia. J'ai presque envie de dire que cela devrait être plus simple, car quelquefois, quand tu demandes des lissages, la trésorerie te l'accorde pour le mois suivant, en général. Il faut travailler avec Veolia, qu'ils interviennent sur Veolia pour lisser leurs factures. J'imagine bien que tu parles bien de cette facture de régularisation.

M. FELT.- Oui.

M. LIME.- Il faut qu'ils appellent Veolia. Nous ne pouvons pas réintervenir auprès de Veolia sur la facture, puisqu'ils vont encaisser la facture. Nous avons quelques difficultés, mais nous connaissons ces cas.

M. FELT.- C'était pour savoir ce qu'il fallait répondre aux familles.

M. LIME.- Il n'y a pas de problème. Qu'elles se retournent vers Veolia qui a un centre d'appel.

M. FELT.- Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avant de commencer, je tenais à vous annoncer, mais vous le savez sans doute, la mort de Philippe CRÉMER. Nous reviendrons vers vous pour vous transmettre des informations plus précises.

1. Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mai 2024

Je propose comme secrétaire de séance Christophe LIME.

Je vous propose de passer au vote du PV de la séance précédente. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ?
Merci.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme **M. Christophe LIME** comme secrétaire de séance,
- approuve le **procès-verbal du 2 mai 2024, annexé au rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2. Garantie d'emprunts – Compétence Habitat (juin 2024)

M. Pascal ROUTHIER, conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ?

M. BAULIEU.- Ce sont presque 300 logements qui seront réhabilités.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci, Gabriel. S'il n'y a pas de question, je soumetts au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par NEOLIA pour un montant total de 4 688 301,00 €.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

3. 3 SCI City Besançon – Travaux de rénovation du BB5 à la City à Besançon – Garantie par la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, à hauteur de 50 %

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je soumetts au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la demande de garantie d'emprunt déposée dans le cadre de la gestion du patrimoine de GBM par la SCI CITY BESANCON à hauteur de 50 % d'un emprunt d'un montant total de 7 179 000 € (soit 3 589 500 €)
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

4. Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération (contrats de projet)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci encore.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le renouvellement du contrat d'un agent contractuel pour mener à bien l'opération « Chargé d'opération Architecture / Aides aux communes » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique,
- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien l'opération « Contrat de projet chargé de projet optimisation énergétique » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique,
- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien l'opération « Contrat de projet – chargé de projet Accueil Attractivité » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique,
- autorise Mme La Présidente, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

5. Contrat de Ville 2024-2030 – Appel à Projets 2024 Programmation complémentaire

Mme Marie ETEVENARD, conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est un dossier important. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je soumetts au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution de 7 subventions pour les montants suivants :
 - 1 500 € à Club d'échecs de Besançon "Tour, prends garde !"
 - 600 € à Office central coopération école primaire Jean Zay
 - 3 500 € à l'association des Grands Bousbots
 - 2 500 € à Besançon Académie Futsal

- 1 000 € à Sporting Futsal
- 400 € à Tambour Battant
- 1 500 € à Club Arcade
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions annexées au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

6. ZAC Nouvelle Ere – Les Auxons – Convention de participation au coût des équipements de la ZAC

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je ne sais pas s'il y a des questions. Vous savez de quoi il est question, puisque nous en avons parlé et tout le monde était d'accord pour évoluer sur cette ZAC Nouvelle Ere.

M. NAPPEZ.- Ce n'est pas le sujet de ce dossier. Si j'ai bien vu, il s'agit juste d'une autorisation à Monsieur MONNARD qui construit un bâtiment, de participer aux frais. Le sujet dont tu parles viendra par la suite.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui, ce n'est pas celui-ci. Très bien. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- valide la convention de participation à intervenir entre Grand Besançon Métropole et monsieur Frédéric MONNARD dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Nouvelle Ere aux Auxons
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention et tout acte y afférent.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

7. Projet d'extension des Salins de Bregille sur la commune de Besançon – Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce PUP a été discuté et négocié. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je vous propose d'avancer. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- le périmètre du Projet Urbain Partenarial tel qu'annexé à la délibération,
- le projet de convention tel qu'annexé à la délibération et notamment la participation financière de l'association les Salins de Bregille, de la commune de Besançon aux équipements,
- l'exonération de la part intercommunale de taxe d'aménagement des constructions et équipements situés dans le périmètre de la convention pendant une période de 10 ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention conformément à l'article L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme,
- la signature de la convention avec le représentant de l'association les Salins de Bregille et de la commune de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

8. Attribution de subventions FOGHN – Associations sportives

Mme Frédérique BAEHR, conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Gilles, veux-tu ajouter quelque chose de particulier ?

M. ORY.- Non.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il n'y a rien d'obligatoire. Nous vous attendons tous samedi.

M. BOUSSO.- Nous vous attendons tous samedi, et s'il y a des épreuves, c'est parce que des clubs seront là pour accompagner les bénévoles et les sportifs. Merci à eux. Nous les subventionnons à ce niveau-là.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution de 8 subventions pour un montant total de 7 000 €, versées aux associations sportives porteuses d'une épreuve, dans le cadre du Festival Outdoor Grandes Heures Nature 2024,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 5 000 €, versée à l'Université de Franche-Comté pour l'investissement du Laboratoire C3S dans la mise en œuvre d'un programme de 13 conférences/ateliers,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de financement à intervenir avec l'Université de Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

9. Aide financière pour l'édition 2024 du Carrefour des Collectivités Locales

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une aide financière de 3 000 € à ECORSE TP pour l'organisation de l'édition 2024 du Carrefour des Collectivités Locales.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

10. Actions recherche et innovation. Soutien à l'évènement French Tech Connect Besançon

Mme Frédérique BAEHR et MM. Sébastien COUDRY et Benoît VUILLEMIN, conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Cet événement a eu lieu, je crois. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

Nous passons au volet préparatoire. C'est là que Gabriel intervient.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole à l'évènement French Tech Connect Besançon et sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 10 000 € à l'organisateur French Tech BFC.

Rapport adopté à l'unanimité :

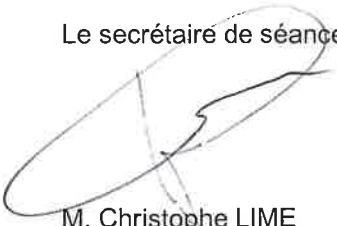
Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

Le secrétaire de séance,



M. Christophe LIME
Vice-Président

La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon